

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE207

présenté par

Mme Battistel, M. Leseul, Mme Pires Beaune, M. Hajjar, M. Naillet, M. Potier, M. Bouloux et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 18

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés vise à supprimer cet article qui revient sur la possibilité d'un guichet infra-annuel pour l'ARENH. Une telle mesure ne permettrait pas une correction en cours d'année qui, si elle a été peu employée dans le passé, devient pertinente dans le contexte actuel. Il convient de tout faire pour préserver la situation économique d'EDF que l'ARENH a fortement pénalisée, d'autant plus avec le relèvement de son plafond à 120 TWh.

Cet amendement tient compte d'une proposition du syndicat CGT Mines - Energie.